



MOTION

Dijon le 8 juillet 2021

- **POUR QUE CESSENT DES PRATIQUES MANAGERIALES DE DIRECTION qui ALTERENT LA SANTE de plusieurs agents de CAP VAL DE SAONE,**
 -
 - **POUR QUE CESSE LA CHASSE AUX SORCIERES déployée par les ELUS POLITIQUES de la collectivité CAP VAL DE SAONE contre le syndicat CGT et les activités syndicales de ses représentants du personnel élus et contre les agents plus généralement, (mails intempestifs, procédures disciplinaires),**
 -
 - **POUR DENONCER LE NON RESPECT et LA NON PRISE EN COMPTE DES PREROGATIVES ET DU ROLE des Représentants du Personnel, CT et CHSCT quand ils font une ALERTE sur LE MAL ETRE DES AGENTS, leur SOUFFRANCE AU TRAVAIL, en lien avec des problématiques managériales d'une Directrice de Pôle,**
 -
 - **POUR DENONCER L'IMMOBILISME de la collectivité CAP VAL DE SAONE sur les risques psycho-sociaux,**
- [[Pour RAPPEL : L'accord-cadre du 22 octobre 2013 + Circulaire 1^{er} ministre du 20 03 2014, Un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013, obligeant chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Ces plans d'actions reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents et qui devra intégrer les DUERP. Le CHSCT sera associé à chaque étape de l'élaboration du diagnostic à la mise en œuvre du plan d'action (...)]]**
- - **POUR S'OPPOSER A LA MUTATION IMPOSEE par la collectivité CAP VAL DE SAONE à notre CAMARADE CYRIL VIERJAN, Animateur de la CSD21-CGT et Elu du personnel CGT en CT, CHSCT, cela en lien avec ses activités syndicales.**